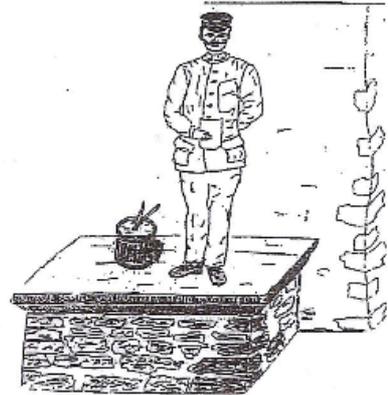


La Babillarde

Cossé-en-Champagne

www.cosseenchampagne.mairie53.fr

Mars 2017



Avis à la population !

Le premier semestre de l'année 2017 s'annonce comme une période particulière pour notre pays puisque nous serons appelés aux urnes pour choisir celui ou celle qui dirigera la Nation pendant les cinq prochaines années.

Les élections présidentielles seront organisées les 23 avril et 7 mai. Dans le même temps, les 11 et 18 juin, c'est l'Assemblée Nationale et les députés qui seront renouvelés.

Les décisions prises par les électeurs engageront notre pays, alors ne laissez pas les autres décider à votre place.

Votez pour qui vous voulez mais venez voter !

Qu'on se le dise !

Notez le :

**A l'occasion des élections présidentielles
le bureau de vote de Cossé en Champagne
sera ouvert de 8h00 à 19h00**

Décisions essentielles du conseil municipal

En séance du 16 février 2017, le conseil municipal après en avoir délibéré a approuvé les décisions suivantes :

Fourrière communale

La législation en vigueur impose aux collectivités de disposer d'un service de fourrière communale. L'entreprise Moloss-Land de Longnes (72) assure l'ensemble des prestations (capture, hébergement et soins) pour la somme de 300€ par an. Le conseil municipal a reconduit la convention signée avec cette entreprise jusqu'en 2019.

Travaux à l'école publique

Le circulateur de la chaudière de l'école est tombé en panne en janvier. Il a fallu procéder à son remplacement. Le montant des réparations s'élève à 749€.

Le conseil municipal remercie Philippe BIGNON pour le prêt de son circulateur en attendant la livraison des pièces neuves, ce qui a permis de rétablir temporairement le chauffage des classes.

Etude « assainissement et syndicat d'eau »

Dans le cadre du transfert des compétences « assainissement – eau » à la communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2018, le cabinet chargé de l'audit a demandé une première analyse sur pièces à chaque mairie. Le dossier préliminaire a été transmis le 23 janvier 2017.

Procédures d'effacement de dettes

Le juge a prononcé l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de deux débiteurs de la commune de Cossé-en-Champagne. Cette décision de justice s'impose à la collectivité qui est tenue de la constater par une délibération et d'annuler les dettes arrêtées à la date du jugement. Le montant de la dette soit 2569,69 € est imputé au budget de la commune.

Gestion du personnel communal

Les agents communaux Karine Lechevrel (cantinière) et Hélène Leclerc (ATSEM) bénéficieront de congés maternité au cours de la période d'Avril à octobre 2017. La commune qui ne dispose pas de personnel de réserve pour assurer la continuité du service de la cantine a dû procéder à un recrutement. La candidature de Madame Catherine HERBERT qui a assuré jusqu'alors au pied levé et bénévolement les remplacements, a été retenu par le conseil municipal. Avec l'aide de Pôle Emploi un contrat à durée déterminée a pu être souscrit. Selon les dispositions réglementaires ce contrat aidé sera financé à 80 % par l'État.

Fonctionnement du secrétariat de la mairie

Le placement en congé longue durée pour maladie de Madame MESNIL, secrétaire de mairie, a nécessité dans l'urgence un remplacement qui s'est avéré complexe. Madame NEFZI-PINTA, comptable de formation, s'est engagée avec volonté sur le poste. Des actions de formation dans les domaines administratifs financiers ont été recherchées et mises en place à son profit. La commune a été épaulée par le centre de gestion de la Mayenne (CDG 53), qui a accordé les concours ponctuels de plusieurs secrétaires pour contribuer à l'élaboration des budgets de la commune et du syndicat d'eau.

Le conseil municipal remercie l'engagement de Madame NEFZI-PINTA ainsi que des secrétaires qui sont venues appuyer sa démarche. Il adresse tous ses vœux de prompts rétablissement à Madame MESNIL.

Demande d'aide financière

Madame la directrice de l'école privée Notre Dame de Brûlon, a sollicité le conseil municipal pour l'obtention d'une aide financière relative à la scolarisation d'un élève de la commune de Cossé en Champagne dans son établissement.

Considérant que la commune de Cossé en Champagne dispose d'une école publique offrant des capacités d'accueil suffisantes, des structures de garderie et de restauration adaptées ; Le Conseil municipal après en avoir délibéré a décidé de ne pas accorder d'aide financière à l'école Notre Dame de Brûlon.

Vote des tarifications communales

Subventions accordées

Le conseil municipal accorde cette année aux seules associations locales les aides financières suivantes :

Association des parents d'élèves : 100€

Association pêche du plan d'eau : 100€

Comité des fêtes : 100€

Redevance assainissement

Le Conseil municipal après en avoir délibéré maintient sans augmentation les tarifs votés le 4 février 2016 et prend acte du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

Abonnement forfaitaire	90€
Consommation	1,20€/m3
Incidence pour 120 m3	234€

Fournitures scolaires à l'école publique

Le conseil municipal décide de maintenir le montant des participations scolaires pour l'exercice 2017.

Les prix, (cadeaux de Noël et fournitures scolaires) sont maintenus à 50.00 € / élève + un forfait pour divers achats de 2000 €. Le montant de la participation attribuée sera de 4000 € pour l'année 2017.

Tarifs du cimetière communal

Les tarifs suivants votés en 2016, sont maintenus sans augmentation :

	Concession inhumation	Concession urne funéraire
15 ans	45€	20€
30 ans	60€	30€
50 ans	120€	60€

Tarifs de la cantine scolaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré maintient sans augmentation les tarifs fixés au 1^{er} avril 2016.

	2016	2017
Repas enfant	3,50€	3,50€
Repas adulte	8€	8€
Portage repas	8€	8€

L'ensemble du conseil note que le prix de revient d'un repas s'établit à 8,00 €. Le prix facturé aux familles est de 3.50 € par repas. La commune de Cossé en Champagne supporte intégralement le « déficit cantine » pour les enfants des communes de Cossé en Champagne et de Bannes soit 4,50 € par enfant. En raison du nombre d'enfants issus de Bannes bénéficiant de la cantine, il est proposé à la commune de Bannes de participer au financement des frais.

Agenda des manifestations organisées sur la commune de Cossé en Champagne

Le 15 avril 2017 : 1^{er} lâcher de truites au plan d'eau

L'association de pêche du plan d'eau organise son 1^{er} lâcher de truites à partir de 7h30. Restauration et buvette sur place. Tarif de la carte 7€ pour 8 truites.

Le 30 avril 2017 : Fête paroissiale

La prochaine fête paroissiale sera organisée le 30 avril 2017 par les communes de Bannes et Cossé en Champagne. La réunion de présentation des festivités a été organisée le 25 janvier 2017 à Bannes. Le concours hippique initialement prévu est annulé et devrait être remplacé par un loto. Le terrain nécessaire sera prêté par Mr Jérôme Gasnier et une vingtaine de bénévoles sera nécessaire. La prochaine réunion d'organisation est fixée au 6 mars 2017.

Le 7 mai 2017 : Fête du regroupement pédagogique Bannes-Cossé en Champagne à Bannes

L'association des parents d'élèves organise une journée de détente autour de la pratique du « Bubble foot ». De nombreux jeux seront à la disposition des enfants (structures gonflables), buvette et restauration pour les plus grands.

Cérémonie patriotique du 8 mai

Les commémorations du 8 mai seront organisées le mardi 9 mai 2017 dans les conditions suivantes :

Tarifs Accueil - garderie

Le conseil municipal maintient sans augmentation les tarifs votés en 2016 selon les tranches horaires suivantes :

Tranches horaires	2017
7h15 à 7h30	3,75€
7h30 à 8h50 – 16h30 à 18h00	1,85€/h
18h00 à 19h00	3,75€ / 1/2 h

Participation aux nouvelles activités périscolaires (NAP)

Une participation annuelle d'un montant de 15€ par enfant a été demandée en 2016 pour l'acquisition des fournitures nécessaires aux NAP. Cette participation est maintenue sans augmentation.

Adhésion à l'association des maires ruraux de la Mayenne (AMR 53)

Le Conseil municipal a décidé compte tenu de l'aide apportée au quotidien sur les plans juridique, administratif et technique par les associations des maires ; d'autoriser l'adhésion à l'association des maires ruraux de la Mayenne (AMR 53). La cotisation annuelle est de 110€.

Les objectifs de l'association sont la défense de la liberté municipale, la prise en considération des problèmes spécifiques des communes rurales, l'information des élus sur les problèmes auxquels ils sont confrontés ; mais aussi l'engagement dans le rôle de porte-parole auprès des autorités et des services administratifs, des conseils généraux et régionaux et participer à la formation des élus.

- 9h15 : recueillement au monument aux morts de Cossé en Champagne.

- 10h00 à Epineux le Seguin. (Messe et recueillement au monument aux morts).

Le 27 mai 2017 : Repas de l'association des anciens combattants d'AFN et autres conflits – Association pour le devoir de mémoire.

Le repas organisé par l'association se déroulera à la salle des fêtes de Cossé en Champagne le samedi 27 mai 2017 à partir de 12h00. La restauration sera assurée par Valérie BOURNY « les Loups Gourmands ». Réservations auprès de Claude BAGUELIN (02 43 90 55 38).

Le 25 juin 2017 : Fête de l'école publique

A l'occasion de la fête de l'école organisée par l'équipe des enseignantes et l'association des parents d'élèves, les enfants présenteront un spectacle sur le thème des contes. L'école sera ouverte pour présenter aux familles les réalisations des élèves de l'année.

Soirée spectacle du 30 juin 2017 à 20h00

L'école de musique et la compagnie de théâtre de la communauté de communes proposeront un concert et une pièce de théâtre à la salle des fêtes de Cossé en Champagne.



Bubble FOOT TOURNOI
5 JOUEURS PAR ÉQUIPE DONT 1 DE MOINS DE 14 ANS

7 MAI 2017
BANNES (53)

PLACES LIMITÉES
À PARTIR DE 1,40 M

50€/ÉQUIPE
RÉSERVATION :
apebannescosse@gmail.com

Le 5 février 2017 Cossé en Champagne a fêté Saint – Blaise

L'office religieux célébré par le Père Charles a été suivi d'un repas au restaurant « Aux loups gourmands ».



Les Loups Gourmands

proposent des après-midi "Goûter" certains dimanches à partir de 15h.

Buffet de pâtisseries à volonté, une boisson chaude ou froide : 10 €.

Dimanche 19 mars: Goûter dansant au rythme de l'accordéon ou Goûter Belote. Pensez à réserver !

Autres dates à venir : affichage aux Loups Gourmands.

Communiqués des associations

Le comité des fêtes

Romain Bastien et toute l'équipe du comité des fêtes adressent leurs plus vifs remerciements aux partenaires et bénévoles qui ont largement contribué à la réussite de la première édition du Cyclo-cross de Cossé en Champagne. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Association des anciens combattants d'AFN et autres conflits – Association pour le devoir de mémoire.

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 4 février 2017 à Bannes en présence de Christian LAVOUE maire de la commune. A cette occasion, les élections générales du bureau ont été organisées. Le nouveau bureau est composé de Christian HERBERT (Président – secrétaire) Claude BAGUELIN (Vice-président – trésorier) Roland BORDIER (secrétaire suppléant) Jean-Pierre MORAND (trésorier suppléant).

Assemblée générale du comité des fêtes

Sous la présidence de Romain Bastien, le bureau du comité des fêtes se réunira le samedi 18 mars 2017 à 11h00 aux loups gourmands. Un vin d'honneur clôturera la réunion. Vous êtes tous cordialement invités.

Romain Bastien Président du comité des fêtes



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA MAYENNE

Vous souhaitez vous protéger des dégâts causés par les taupes ?

La FDGDON vous propose des solutions techniques au choix : chimique/mécanique

et met en place dans chaque commune une lettre d'information et une liste d'inscription

Rendez vous en Mairie

Campagne de lutte collective Taupe

Réalisé avec le concours financier
FDGDON 53 – 17 Bd des Manouvriers – 53810 CHANGE
Tél. : 02 43 56 12 40 - Fax : 02 43 49 35 13 - Courriel : accueil@fdgdon53.fr
Siret : 391 370 954 000 29 - NAF : 999Z - PL00272

LA MAYENNE Le Département